

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :

- en exercice	29
- présents	28
- votant par procuration	1
- absent	0
- total des votants	29

xxx

Affichage en mairie et publication sur le site Internet de la Ville de la liste des délibérations
examinées en séance faits le 25 septembre 2026.

xxx

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre septembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué le dix-sept septembre, s'est assemblé en session ordinaire accessible au public dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Patrick CIBOIS, Maire.

Étaient présents :

M. Patrick CIBOIS, Maire,

M. Mourad BETTAHAR, Mme Murielle MOUTIER LECERF, M. Régis RÉCHER, Mme Arlette LECACHEUR, M. Clément FOUTEL, Mme Bérénice PICAVET, M. Jean-Yves GOGNET, Mme Amel TAKARLI, Adjoints,

M. Alain TROUVÉ, Mme Roseline FEUILLYE, M. Bruno GIMAY, Mme Patricia FANNY, M. Benoît POISSON, M. Damien SIMON, Mme Sandrine COTTARD, Mme Nathalie BOULANGER, M. Christophe DUCLOS, Mme Eléonore HÉBERT, Mme Paola LABARRE, Mme Alexandra HAMARD, M. Edouard HÉRANVAL, M. Terence LECRAS, M. Robin ANGOT, Mme Christine DÉCHAMPS, Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Franck LEMAÎTRE, M. Kamel BELGHACHEM, Conseillers Municipaux.

Excusée :

Mme Laëtitia HÉRANVAL qui donne pouvoir à M. Patrick CIBOIS

Absent :

//

formant la majorité des membres en exercice.

Mme Roseline FEUILLYE est nommée secrétaire par le Conseil Municipal à l'ouverture de la séance.

Communication n° :

C.01/09.26

Objet :

**Ouverture d'une enquête publique de voirie préalable au déclassement de dépendances du domaine public communal
Secteur Foch**

VILLE DE LILLEBONNE
Réunion du Conseil Municipal
Séance ordinaire du 24.09.2026

Communication n° : C.01/09.26

Objet : Ouverture d'une enquête publique de voirie préalable au déclassement de dépendances du domaine public communal
Secteur Foch

Madame HAMARD indique que la Ville de Lillebonne est actuellement propriétaire de plusieurs parcelles sur le secteur Foch, parcelles cadastrées AL 1093, AL 1110, AL 0168, AL 1084 et AL 1083 d'une surface totale de 7 198 m².

Cette emprise foncière comprend notamment un parking public dénommé "square Foch", un parking semi-aménagé ainsi qu'une parcelle de terrain close correspondant à l'ancienne propriété "Pichereau".

Ce périmètre est classé en zone UVr au Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), zone urbaine de renouvellement urbain du centre-ville. A ce titre, cette emprise est dévolue au développement de l'urbanisation, tant par des opérations de densification que par des projets de renouvellement urbain.

Un promoteur immobilier a sollicité la commune en vue de la réalisation d'une opération d'urbanisation sur ce site. Une partie de l'emprise concernée relevant actuellement du domaine public communal, il est nécessaire, préalablement à toute cession ou réalisation du projet, de procéder à sa désaffectation puis à son déclassement.

Dans la mesure où ces espaces sont aujourd'hui affectés au stationnement et comprennent une voie de circulation assurant la liaison entre le boulevard de Lattre de Tassigny et la rue Alsace-Lorraine, une enquête publique de voirie préalable est requise conformément à la réglementation en vigueur, dont la procédure est la suivante :

- désignation d'un commissaire enquêteur par arrêté du Maire, choisi sur la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établie par la commission départementale,
- organisation d'une publicité préalable pendant une durée de 15 jours, par voie d'affichage en mairie et de publication sur le site internet de la Ville,
- ouverture d'une enquête publique d'une durée de 15 jours, avec tenue d'une permanence en mairie,
- rédaction du rapport du commissaire enquêteur dans un délai maximal d'un mois,
- adoption par le Conseil municipal d'une délibération prononçant la désaffectation et le déclassement du parking Foch.

Aussi, au regard de ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,

Considérant que la réalisation de ce projet nécessite au préalable la désaffectation et le déclassement du parking Foch et, à ce titre, l'organisation d'une enquête publique de voirie ;

VILLE DE LILLEBONNE
Réunion du Conseil Municipal
Séance ordinaire du 24.09.2026

Communication n° : C.01/09.26
Objet : Ouverture d'une enquête publique de voirie préalable au déclassement de dépendances du domaine public communal
Secteur Foch

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de prendre acte de l'organisation de l'enquête publique de voirie préalable à la désaffectation et au déclassement du parking Foch.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE
DE L'ORGANISATION DE LADITE ENQUETE PUBLIQUE.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,



Le Maire de Lillebonne,

Patrick CIBOIS.

La secrétaire de séance,

Roseline FEUILLYE.